



Compte-rendu de l'AG ordinaire du 10 juin 2023

Crèche des 3 pommes (Prayssac)

Les convocations ont été transmises par mail et papier fin mai 2023.

Personnes présentes

Caroline Bisotto (directrice) et Aurélie De Cassan (directrice adjointe) du CA : Jérôme Fabre (président), Nolwenn Crespel, Marine Mazaleigue, Marion Rivette, Sandra Carvajal, Sandrine Deviers et des autres adhérents de la crèche : Youen Deshayes, Romain Bru, Léa Vieira Da Costa, Logan Bazin, Léa Costes, Simon Marjot, Jérémy Souchal, Olga Nuevo Roa, Florence Leobon, Magalie Bladinières, Sébastien Mercader, Anne-Lise Duvicq, Kirsty Chapuis, Julie Pampin, Audrey Dubois et Julien Briand ainsi que Cathy Albert coordinatrice des crèches du Lot (ACEPP).

Personnes absents excusés :

Le Commissaire aux comptes Mme Elodie Michel, Mr Jérôme Belmonte (vice-président en charge de l'enfance-jeunesse au sein de la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble), Mr Yannis Molinier (coordinateur enfance jeunesse CCVLV), Mr Axel Hoffmann (chef du service départemental de la PMI du Lot), Mr Louis Rosas (conseiller technique CAF) et du côté de la crèche : Clémence Laporte et Gaël Soury (donnent procuration à Marion Rivette)

Président de séance : Mr Jérôme Fabre

Secrétaire de séance : Marion Rivette

Liste des documents transmis en amont à tous les adhérents : le rapport d'activité et le compte de résultat 2022.

Le quorum est atteint la séance est donc ouverte.

Elle commence avec un mot de notre président qui rappelle à l'assemblée ce qu'est une crèche associative à gestion parentale, présentation des membres actifs et des membres associés.

Rappel de la fonction des statuts, de la création et de l'intérêt d'un règlement intérieur à l'association approuvé à l'AG de juin 2022.

Ordre du jour

1. Rapport moral

Crèche les 3 pommes.
Rue Cami Ferrat.
46220 Prayssac.





2. Rapport d'activité

3. Election du CA

4. Rapport financier

5. Modification du règlement intérieur

6. Questions diverses

7. Perspectives

1- Rapport d'activité

- Application de l'art.R.2334-29 du code de la santé publique (NORMA), à travers l'écriture du projet d'accueil, du projet social et de développement durable, du projet éducatif et du règlement de fonctionnement. Ce travail s'est fait en collaboration avec les parents, et a été réfléchi en équipe. Tout un exercice de réflexion autour de la Charte Nationale D'accueil du Jeune Enfant. (CNEAJE) a été mené. Ces documents sont une base de travail qui donne les orientations pédagogiques des pratiques professionnelles de la crèche mais également qui définit le rôle de la crèche au sein du territoire du CCVL.

« la fédération des crèches et initiatives parentales du Lot » gère les déclarations sociales et les fiches de paies de la structure depuis janvier 2022. C'est bien moins onéreux qu'un comptable ordinaire, parce que la fédé est une association qui perçoit des aides du département pour ce genre de services rendus aux crèches, L'édition d'un bulletin salaire coûte aujourd'hui à la structure 10 euros contre 30 auparavant, pour un total de 13 salariés. De plus de par son affiliation au syndicat ELISFA elle a accès à un service juridique, permettant de mieux gérer les RH tout en respectant la convention collective « des acteurs du lien social et familial » à laquelle les structures d'accueil du jeune enfant associatives sont soumises.

- Embauche et travail de réflexion avec la Référent Santé Accueil Inclusion, Louise Moinet, infirmière-puéricultrice, emploi mutualisé par la fédé, à 20h/an, selon le décret NORMA, cité plus haut.
- Il y a eu en 2022, 44 enfants inscrits pour 40 familles (dont 2 monoparentales). La crèche a assuré l'accueil de l'équivalent de 23 places à temps plein.

Le taux horaire moyen d'une place dans la crèche cette année est de 1,09 euros par heure.

Il a été rappelé que le tarif est plus avantageux en crèche parentale de 20% de l'heure moins cher, grâce notamment à une aide de la CAF, qui est accessible qu'au crèche à gestion parentale, contrepartie de l'implication des parents dans la gestion

Un échange sur l'importance des transmissions « parents-équipe » via le cahier de liaison des enfants « maison-crèche » a également été fait.

Crèche les 3 pommes.
Rue Cami Ferrat.
46220 Prayssac.





2- Election du CA

Un nouveau bureau a rapidement été élu, composé de : Léa Costes Marjot, maman de Raphaël, Anne-Lise Duvicq, maman de Charlotte et Emilie, Olga Nuevo Roa maman d'Anouk, Emmanuelle Carrere maman de Chloé et Sandra Carvajal maman de Mila, et Marion Rivette maman de Nina, anciens membres toujours dans le bureau. Une première rencontre entre l'ancien et le nouveau CA mais aussi l'équipe de direction de la crèche a ensuite été organisé le lundi 19 juin pour fixer les rôles de chaque membre du bureau-CA et assurer la passation.

3- Rapport financier

En préambule et pour rappel, il n'y a pas de loyer pour le local de la crèche car il appartient à la Communauté des Communes. Le loyer est estimé chaque année par la CAF et cette année il est estimé à 2 253.10 euros / mois. Il fait partie des charges assumées par la communauté des communes. S'y ajoute l'électricité, la maintenance, le gaz, les contrats de prestations de services...), à hauteur de 29 151.87 €

L'année 2022 est une année en demi-teinte au niveau financier puisque nous annonçons un résultat déficitaire de 15997 € (en réalité de 4997 €) puisque 11000€ correspondent à une prime PEPA qui aurait dû être enregistré dans le résultat antérieur, c'est-à-dire en 2021.

C'est la première année depuis 3 ans que nous avons un résultat négatif, en 2020 = 52 978 € et en 2021 = 46 483€, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir 77 519€ de trésorerie, un fonds de roulement sur plus de 3 mois.

Évènements significatifs de l'exercice

- 2 périodes de fermeture : La structure a fermé ses portes durant 5 jours : du lundi 31 janvier au vendredi 4 février 2022 pour cause de Covid généralisé ne permettant plus d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions
- Ainsi que le 6 octobre 2022 pour cause de grève de la majeure partie des membres de l'équipe encadrante.
- Revalorisation du diplôme pour les 2 EJE. Et augmentation des indices de 3 salariés.
- Augmentation de la masse salariale embauche de 3 CDD de remplacements, et d'une apprentie EJE, maintien de salaire pour 2 salariées en maladie, sur les 4 derniers mois de l'année)
- Augmentation de la valeur du point de 55 à 56
- Revalorisation du SMIC 2 fois dans l'année.
- Augmentation des revenus des parents induisant le passage à la tranche inférieure du barème concernant le bonus de mixité sociale réduisant les produits à percevoir de 11 500 €.

Nous sommes économes au maximum dans nos achats hygiène et alimentaire (-2500 € cette année)

Crèche les 3 pommes.
Rue Cami Ferrat.
46220 Prayssac.





Pour l'année 2023, pas d'amélioration, toujours perte des 11500 € + UN CDD de remplacement sur le premier semestre et pas de contrat aidé, une apprentie plus âgée donc plus cher sur le second semestre A moins que la CAF revoise ses barèmes significativement dans sa prochaine COG.

- **L'assemblée réunie ce jour décide de l'affectation du résultat en report à nouveau.**
- L'assemblée réunie ce jour décide du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Fourniture des repas : au 31/12/2022

- prévisionnel : 4452 repas

- Réel : 3954 repas

- Une différence de 498 repas non servis pour cause de fermeture totale dû au COVID du 31 janvier au 4 février.

Engageant une perte financière de 1553 €.

498 repas n'ont pas été servis aux enfants en 2022 à cause du contexte de Covid et de l'oubli des familles de prévenir avant 9h30 de l'absence de leur enfant, entraînant la réservation de repas facturés mais non consommés. Le rapport financier prévoyait 4 452 euros de repas mais il n'y a eu que 3 954 euros qui ont été facturés en réalité.

Le sujet des repas, de leur coût et de leur conception a été abordé pendant un certain temps lors de cette AG. Il a même été question de la création d'une « commission repas ».

Il a été rappelé aux familles l'importance d'anticiper le plus tôt possible les congés auprès de la crèche et de respecter au maximum les heures engagées du contrat.

Crèche les 3 pommes.
Rue Cami Ferrat.
46220 Prayssac.





COMPTE DE RESULTAT		2022	11/04/2023			
CHARGES				PRODUITS		
60	ACHATS	21 334		70623	Prestations de services reçue de la CAF	192 045,00 €
61	SERVICES EXTERIEURS	5 327		70624	fonds d'accompagnement CAF	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	13 021		70641	participation familles déductibles de la PS	41 587,43 €
63 A	Impôts et taxes liés aux frais de personnel	5 114		70642	Participations familles (non déductibles de la PS)	
63B	Autres impôts et taxes			708	produits des activités annexes	639,62 €
64	Frais de personnel	265 877		741	subventions et prestations de service versée par l'Etat	
65	Autres charges de gestion courante	213,32		742	subventions et prestations de services régionales	
66	charges financières			743	subventions et prestations de services Départementales	9 725,10 €
67	charges exceptionnelles	11283,3		744	subventions et prestations de services communales	
68	Dotations aux amts, déclarations et provisions	1 960		7451	Subventions et prestations reçue de la MSA	25 658,00 €
69	impôts sur les bénéfices			7452	Subventions d'exploitation CAF	
	Total charges	324 129,32 €		746	Subventions et prestations de services des EPCI	23 352,00 €
86	Contributions volontaires	56189,07		75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	1 493,38 €
				76	PRODUITS FINANCIERS	1 031,30 €
				77	PRODUITS EXCEPTIONNEL	5 786,86 €
				78	reprises sur amts et provisions	
				79	Transfert de charges	6 813,74 €
					Total produits	308 132,43 €
CC	Total charges et contributions volontaires	380 318,39 €		87	Contrepartie des Contributions volontaires	56189,07
				PC	Total produits et contrepartie des contributions volontaires	364 321,50 €
	Résultat	-15 996,89 €				

Durant l'année 2022, il y a eu 10 heures de séances photos pour Noël avec la photographe Noellie Charles, 15 heures de bricolage (dont la rénovation du portail par Monsieur Sabbag), des temps de rencontres et de jardinage (grâce à Célia), 30 heures de permanence assurées, des cadeaux offerts par Morgane Duquenne et Céline Dounet et des partenariats (les paniers de fruits avec Carrefour etc.). Cela représente l'équivalent de 3 000 euros de bénévolat.

4- Modifications du règlement intérieur

Le Règlement intérieur gère l'association et le Règlement de fonctionnement précise les modalités d'inscription, d'accueil.

Modification de l'article 2 du règlement intérieur, voté à l'unanimité.

ARTICLE - 2 : COTISATION

Selon l'article 5.3 des Statuts, la cotisation est revue annuellement par le Conseil d'administration. Le montant de la cotisation est décidé à 40 euros annuels. Les familles domiciliées hors Communauté des Communes peuvent y inscrire leur enfant. Cependant, elles ne seront pas prioritaires et leur cotisation se verra majorée à 50 euros annuels.

Crèche les 3 pommes.
Rue Cami Ferrat.
46220 Prayssac.





5- Questions diverses

Un diaporama photo a été projeté pour partager tous les moments forts de la crèche avec les familles présentes.

Un spectacle est organisé au sein de la crèche le 21 juillet suivi d'un repas partagé avec les familles.

Depuis janvier 2023 il y a un référent santé accueil inclusion : Louise Moinet (*infirmière mutualisée*).

6- Perspectives

Des formations en 2023 sont prévues, organisées par l'ACEPP 46, l'Institut Saint Simon, AMS Grand Sud (Agir pour la Mobilisation des Savoirs).

Quelques travaux sont prévus, notamment dans le cadre du respect de la loi Norma en 2024/25. Mais aussi chez les Koalas, l'installation d'une dalle antichoc.

Les enfants ont bénéficié d'un spectacle au Relais petite enfance, accès à la salle Charleston, à des animations musicales, au Noël de la crèche et à Pâques.

La séance est levée.

Jérôme Fabre, président

Sandrine Deviers, vice-présidente

Crèche les 3 pommes.
Rue Cami Ferrat.
46220 Prayssac.

